

FAQ

Genèse de l'engagement dans le développement durable

Pourquoi le groupe Accor s'est-il lancé dans une politique de développement durable ?

Dès 1974, les dirigeants de Accor qualifiaient l'environnement de « matière première du tourisme ». Vingt ans plus tard, en 1994, Accor devenait l'une des premières grandes entreprises françaises à se doter d'une Direction Environnement.

Face aux attentes grandissantes et à la prise de conscience par le Groupe de sa possibilité d'agir plus largement pour maximiser les impacts positifs de ses activités, Accor a créé en 2002 une Direction Développement durable, qui a intégré la Direction Environnement, et s'est attelée à de nouveaux sujets : les enjeux sociétaux.

En 2006, les nombreuses initiatives du groupe ont été formalisées par le lancement du programme Earth Guest, qui fédère toutes ses actions sociétales et environnementales autour de 8 priorités.

Quels sont les enjeux sur lesquels repose le développement durable ?

Le programme Earth Guest est constitué de 2 chantiers :

1 - « EGO », qui regroupe les 4 priorités touchant à l'humain :

- le développement local
- la protection de l'enfance
- la lutte contre les épidémies
- l'alimentation équilibrée.

2 - « ECO », pour les 4 priorités portant sur la protection de l'environnement :

- l'énergie
- l'eau
- les déchets
- la biodiversité

L'engagement sociétal vient d'un constat : les presque 7 milliards d'êtres humains sur Terre vivent dans des conditions très inégalitaires. La richesse entre les hommes est très inégalement répartie.

Via ses métiers dans le tourisme, Accor a la possibilité de jouer sur des leviers importants pour améliorer l'impact de ses activités.

Par exemple, dans 34 pays, Accor lutte contre le tourisme sexuel impliquant les enfants grâce aux formations organisées par les directeurs de ressources humaines. En 2009 seulement, 13 000 collaborateurs ont été formés, dont 4000 au Brésil. En Afrique ou en Asie, il ne se passe pas un mois sans que soient organisés des comités Sida pour faire reculer cette maladie notamment à travers le dépistage avec des partenaires d'ONG.

Un autre exemple : Accor propose à ses clients une offre d'alimentation équilibrée pour lutter contre l'obésité. En France et en Espagne, les restaurants des hôtels ibis ont intégré des plats équilibrés dans les menus, et Novotel a développé une option équilibrée dans les menus enfants de 35 pays.

L'engagement pour la préservation des ressources naturelles de la planète provient aussi d'un constat simple : la planète n'est pas extensible, ses ressources sont limitées. Et la population de plus en plus nombreuse en consomme de plus en plus pour subvenir à ses besoins ! Et ceci au point que les ressources peinent à se renouveler.

En tant que gestionnaires d'hôtels dans le monde entier, nous avons la responsabilité d'améliorer notre impact environnemental : consommation d'énergie et d'eau, production des déchets, protection de la biodiversité environnante... Ce sont des sujets concrets qui exigent un pilotage précis !

Avec 145 000 collaborateurs, 4163 hôtels dans plus de 90 pays, des millions de clients tous les ans, Accor peut être un levier de diffusion efficace des principes du développement durable.

C'est pour cela que Accor agit pour réduire les impacts négatifs et développer les impacts positifs de ses activités, via une politique de développement durable ancrée dans la stratégie du Groupe.

Le développement durable, c'est une contrainte ou une opportunité pour Accor ?

Agir dans le respect des principes du développement durable, c'est dans l'intérêt de la planète et du bien-être de ses habitants, mais c'est aussi pour la pérennité de l'entreprise ! Le développement durable, c'est un facteur de **performance**.

Par exemple, si l'on prend l'exemple de Accor et du tourisme : l'objectif et l'intérêt du Groupe, c'est que l'hôtellerie soit un ferment pour contribuer à la croissance économique et sociale d'un pays, d'une région, d'une ville, et au-delà, de valoriser ses richesses, son patrimoine, sa culture, dans une optique de durabilité.

Accor a créé une Direction de l'Environnement dès 1994, publié sa première charte Environnement de l'hôtelier en 1998, et a élargi sa prise en compte des enjeux mondiaux avec la création d'une Direction du Développement durable en 2002. Toutes ces avancées, et toutes les actions menées depuis, répondent à la même philosophie : trouver la meilleure solution pour la planète et ses habitants, et pour notre activité.

Deux exemples :

1 – Entre 2006 et 2009, Accor a réduit de 7.8% la consommation d'énergie par chambre dans tous ses hôtels filiales. C'est une source d'économies financières !

2 - Accor favorise l'engagement de ses établissements dans des partenariats locaux de long terme, pour contribuer au développement économique. Cela permet une meilleure intégration de nos activités dans les communautés locales !

Le développement durable s'accompagne bien sûr de contraintes réglementaires, et la tendance ne s'inverse pas, étant donné les défis mondiaux qu'il faut relever.

Avoir une politique structurée de développement durable, cela permet donc d'anticiper ces contraintes, et de limiter des coûts de mise en conformité à la dernière minute.

En Europe, la réglementation va aboutir à des exigences de plus en plus forte sur la performance énergétique des bâtiments. La construction durable est déjà l'un des sujets de travail du Groupe qui favorise et encourage les technologies innovantes et les équipements économes en énergie.